



**CONVENTION SUR
LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE**

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/WG8J/2/5
7 novembre 2001

FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL INTERSESSIONS A COMPOSITION
NON LIMITEE CHARGE D'EXAMINER L'APPLICATION DE L'ARTICLE 8(j)
ET DES DISPOSITIONS CONNEXES DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE**

Deuxième réunion

Montréal, Canada 4-8 février 2002

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**EBAUCHE DU RAPPORT DE SYNTHESE SUR LA SITUATION ET L'EVOLUTION DES
CONNAISSANCES, DES INNOVATIONS ET DES PRATIQUES DES COMMUNAUTES
AUTOCHTONES ET LOCALES.**

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa cinquième réunion à Nairobi en mai 2000, la Conférence des Parties, dans le paragraphe 1 de la décision V/16 a approuvé le programme de travail pour l'exécution de l'Article 8(j) et les provisions connexes comme contenues dans l'annexe à la décision.

2. Dans la tâche 5, l'Elément 2 du programme de travail sur le Statut et les tendances relatifs à l'Article 8(j) et les provisions connexes, à être entreprises dans la première étape du programme de travail, il a été demandé au Secrétaire exécutif de préparer, pour la deuxième réunion du Groupe de Travail Intersession Ad hoc à composition non limitée sur l'Exécution de l'Article 8(j) et les Provisions Connexes:

- (a) Une ébauche du rapport de synthèse sur la situation et l'évolution des connaissances, des innovations et des pratiques des communautés autochtones et locales; et
- (b) un plan et un calendrier pour sa préparation.

* UNEP/CBD/WG8J/2/1

3. L'ébauche, le plan et le calendrier doivent être basés, entre autres, sur les conseils soumis par les Parties, les Gouvernements, les communautés autochtones et locales et autres organisations utiles en ce qui concerne les sources et la disponibilité des informations sur ces questions.

4. En vertu de cette demande, le présent document contient une proposition pour l'ébauche du rapport de synthèse, un plan et un calendrier pour sa préparation pour la considération lors de la

Par souci d'économie, le présent document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont donc priés d'apporter leurs propres exemplaires aux séances et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires

5. La note fournit aussi une vue d'ensemble des sources d'informations relatives à la tâche et de leur disponibilité. Des moyens ont été proposés pour l'achèvement de la tâche, et des éventuelles sources de financement pour aider à compiler le rapport ont aussi été identifiées.

II. CONSIDERATIONS CONCERNANT L'AMPLEUR ET L'ÉTENDUE DU RAPPORT

6. Une évaluation exacte et compréhensive du statut et des tendances en ce qui concerne l'état du respect, de la protection et le maintien des connaissances, des innovations et des pratiques des communautés autochtones et locales, incarnant les styles de vie traditionnels relatifs à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique est indispensable à la formulation de politiques, de plans et de stratégies aux niveaux internationaux, nationaux et locaux sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

7. Une des considérations les plus importantes concernant le rapport composite, est son étendue et son ampleur car ces considérations auront un lien avec le temps et les ressources requis pour d'achever la tâche. Deux facteurs ayant un lien important aux éléments à examiner dans le rapport sont:

(a) taille et la diversité de la population globale qui constitue les communautés autochtones et locales de monde incarnant les styles de vie traditionnels; et

(b) le fait que, à cause de multiples éléments opérant aux niveaux international, national et local, les connaissances traditionnelles relatives à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique sont en train de disparaître à une vitesse épouvantable – une tendance qui semble s'accélérer.

8. Jusqu'à ce jour aucune définition de ce qui ou de ce que constitue une communauté autochtone ou locale incarnant un style de vie n'a été avancée pour les buts de la Convention, bien que des questions de définition soient examinées en tant qu'une section de la tâche 12 du programme de travail. Sous une interprétation éventuelle, une communauté autochtone ou locale incarnant un style de vie traditionnel pourrait faire allusion à une communauté qui n'a pas adopté des pratiques pour l'utilisation et la conservation d'une ressource biologique basée sur les méthodes modernes, scientifiques, technologiques de gérance des ressources naturelles, mais compte principalement sur ses méthodes et pratiques ancestrales. Cette interprétation pourrait probablement comprendre la plupart des personnes traitées par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture de "agriculteurs manquant de ressources", et estimées de compter quelques 1 400 millions de personnes globalement. Le Groupe de Travail de la Commission sur les Droits de l'Homme sur les Peuples Autochtones, employant des critères établis par le GTPA, estime qu'il y a globalement environ 600 millions de personnes autochtones. Une proportion de ces personnes pourrait également être qualifiée d'agriculteurs manquant de ressources. Cependant, en rassemblant ces deux estimations, il se peut que

les "communautés autochtones et locales incarnant les styles de vie traditionnels" mentionnés dans la Convention pourraient comprendre entre 1.5 et 2 milliards de personnes, ou entre un quart et un tiers de la population mondiale.

9. En ce qui concerne le deuxième facteur, certaines études récentes ont montré une corrélation directe entre la diversité biologique, culturelle et linguistique – l'implication étant que la perte de diversité culturelle aura un impact fort sur la sécurité de la nourriture humaine et médicinale.

10. Selon les évaluations de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), les peuples autochtones constituent de 70 à 80 pour cent des 6 000 cultures estimées dans le monde, et parlent la plupart des 6700 langues estimées dans le monde aujourd'hui. La plus grande partie de la diversité linguistique du monde est portée par des communautés autochtones très petites et par les minorités. On estime que la moitié des langues dans le monde – les codifications, les entrepôts des héritages intellectuelles des peuples et les cadres pour la compréhension de la vie de chaque société – vont disparaître d'ici la fin du siècle. Presque 2 500 langues sont en danger d'extinction immédiate; et un nombre encore plus important sont en train de perdre les contextes écologiques qui les gardent comme les langues dynamiques. Les conséquences d'une telle extinction de masse de notre diversité culturelle et linguistique sur la conservation et l'utilisation durable de beaucoup des écosystèmes du monde sont incalculables.

11. Etant donné le grand corps de connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques relatives à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique entretenue par les communautés autochtones et locales, et les diverses menaces à son maintien protection, il est proposé que le rapport composite sur le statut et les tendances en ce qui concerne les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales incarnant les styles de vie traditionnels doit présenter une analyse minutieuse et compréhensive comme base nécessaire pour la prise de décisions, la formulation et l'exécution de politiques bien renseignées et la planification stratégique pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique par la Conférence des Parties, les Parties et Gouvernements, les agences intergouvernementales, les organisations régionales d'intégration économiques, les communautés autochtones et locales, et les organisations scientifiques et les ONG relatives. Cependant, en présentant une telle analyse, il est à noter que les impacts éventuels des systèmes de protection de propriété intellectuelle sur la protection, conservation, maintien et application des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques ont été les sujets de nombreuses analyses. ¹ Une évaluation des mécanismes pour la protection des connaissances traditionnelles a été préparée dans une note du Secrétaire exécutif pour le Groupe de travail sur l'Article 8(j) (UNEP/CBD/WG8J/2/7). UNEP/CBD/WG8J/1/2 et WIPO 2001. *Intellectual Property Needs and Expectations of Traditional Knowledge Holders: World Intellectual Property Organization Report on Fact-Finding Missions on Intellectual Property and Traditional Knowledge (1998-1999)* (Geneva Switzerland). Une évaluation des mécanismes pour la protection des connaissances traditionnelles a également été préparée dans une note du Secrétaire exécutif pour le Groupe de Travail sur l'Article 8(j) – voir doc. UNEP/CBD/WG8J/2/7. En conséquence, les impacts des systèmes de propriété intellectuelle sur la protection des connaissances traditionnelles ne sont pas examinés davantage dans le présent rapport.

¹ Voir, par exemple, le rapport du Secrétaire exécutif sur le progrès dans l'intégration des tâches utiles du programme de travail sur l'Article 8(j) et les dispositions connexes à l'égard des programmes thématiques de la Convention sur la Diversité Biologique (UNEP/CBD/WG8J/1/2) et *Intellectual Property Needs and Expectations of Traditional Knowledge Holders: World Intellectual Property Organization Report on Fact-Finding Missions on Intellectual Property and Traditional Knowledge (1998-1999)* (WIPO, 2001, Geneva).

III. EBAUCHE DU RAPPORT DE SYNTHÈSE: LA LOGIQUE

12. Comme notée ci-dessus, les connaissances des communautés autochtones et locales, relatives à la diversité biologique et les langues qui les maintiennent, sont en train de disparaître à une vitesse croissante. Un grand nombre de communautés craignent qu'une grande partie de ces connaissances précieuses soit perdue avec la génération actuelle des Anciens. L'érosion de ces connaissances signifie une perte irrévocable depuis notre entrepôt des connaissances de la diversité biologique de la Terre, de sa conservation, sa gérance, et de l'utilisation durable et signifie également une menace grave à la sécurité globale de la nourriture et de la sécurité médicinale et le gagne-pain des communautés autochtones et locales. Il est donc indispensable pour les points globaux, socio-économiques, politiques, sexe, famille et culturels qui ont mené à cette perte soient comprises afin que les mesures positives puissent être prises pour les contrebalancer. Il est également important de connaître l'état actuel du respect, de la protection et du maintien des connaissances traditionnelles relatives à la diversité biologique et du statut de son application dans les écosystèmes utilisés actuellement et maintenus de manière traditionnelle par les communautés autochtones et locales.

13. Il est proposé que le rapport décrive la situation actuelle concernant le respect, protection et maintien des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques relatifs à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique à l'échelle globale et d'identifier ce dont on a besoin pour assurer leur maintien et application, et ainsi jeter les fondements pour un plan d'action quelconque afin de renverser la perte de ce vaste corps de connaissances indispensables au maintien de beaucoup de la diversité biologique de la planète.

14. Il est également à prévoir, pour les buts de la Convention, que le rapport fournira les données et les informations de base – quantitatives ainsi que qualitatives par lesquelles les tendances futures en ce qui concerne le maintien, protection et application des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques relatives à la diversité biologique pourraient être suivies de près et estimées.

IV. SOURCES ET DISPONIBILITE DE INFORMATION

15. Il est suggéré que le rapport composite soit principalement compilé de contributions des Parties, Gouvernements et organisations représentant les communautés autochtones et locales, c'est à dire, un rapport qui soit motivé tant par les pays, que par les parties prenantes. Par conséquent, afin d'aborder cette tâche, les Parties, Gouvernements les communautés autochtones et autres organisations utiles doivent soumettre l'information et les conseils au Secrétaire exécutif et les Parties doivent inclure leurs rapports nationaux, l'état actuel d'exécution de l'Article 8(j).

Rapports Nationaux

16. Les rapports nationaux et toute autre information utile (tels que les rapports de sondages linguistiques) soumis par les Parties assureront un traitement compréhensif du statut et des tendances relatifs aux connaissances traditionnelles, innovations et pratiques sur le plan de son état de protection, reconnaissance et incorporation au sein des programmes et stratégies nationaux de diversité biologique; et des mesures nationales prises afin d'accroître et d'obtenir le respect, protection et maintien de connaissances traditionnelles.

Rapports des Agences

17. En accord avec les moyens pour entreprendre le programme de travail identifié dans la Section IV à l'annexe à la décision V/16, le Secrétaire exécutif consultera avec et invitera des organisations internationales utiles à contribuer à l'entreprise de Tâche 5, ainsi qu'en vue d'éviter la duplication et d'encourager les synergies. De même, les informations relatives à Tâche 5 doit être cherchées auprès des agences internationales telles que l'Organisation Mondiale sur la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Bureau du Haut Commissaire des Droits de l'Homme (UNHCDH), le Bureau International du Travail (BIT), la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED); la Banque Mondiale et le Groupe de Développement des Nations Unies (UNDG), et des secrétariats des conventions relatives aux questions de l'environnement, telles que la Convention to Combat Desertification, la Ramsar Convention on Wetlands, la Convention on Migratory Species, la United Nations Convention on the Law of the Sea, la Convention on International Trade in Endangered Species, la World Heritage Convention, et la Framework Convention on Climate Change.

18. Dans les années récentes, plusieurs agences des NU telles que UNEP, FAO, OMPI, BIT, UNESCO et OMS et agences intergouvernementales et processus ont entrepris des sondages et études et ont compilé des rapports sur les questions relatives à la Tâche 5. Les publications suivantes peuvent être citées comme exemples:

(a) Food and Agriculture Organization of the United Nations, 1998. *The State of the World's Plant Genetic Resources for Food and Agriculture*. (FAO, Rome 1998);

(b) Oloka-Onyango J and Udagama D, 2000. *The realization of Economic, Social and Cultural Rights: Globalization and its Impact on the Full Enjoyment of Human Rights: Preliminary Report*. Commission on Human Rights, Geneva (Switzerland). Document E/CN.4/Sub.2/2000/13, 15 June, 2000;

(c) Posey DA (ed), 1999. *Cultural and Spiritual Values of Biodiversity: A Complementary Contribution to the Global Biodiversity Assessment*. Intermediate Technology Publications, London (UK) and United Nations Environment Programme, Nairobi 1999;

(d) World Intellectual Property Organization, *Intellectual Property Needs and Expectations of Traditional Knowledge Holders: World Intellectual Property Organization Report on Fact-finding Missions on Intellectual Property and Traditional Knowledge (1998-1999)*. (WIPO, Geneva 2001).

Appréciations des communautés autochtones et locales

19. Les organisations des communautés autochtones et locales sont bien placées pour fournir les appréciations sur la foule de questions qui ont un effet sur le respect, la protection, le maintien et l'application de leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles. Dans plusieurs pays, les organisations clés qui représentent les communautés autochtones et locales ont entrepris des études utiles et ont proposé des initiatives et stratégies politiques à incorporer dans les plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Plusieurs communautés autochtones et locales ont aussi des responsabilités importantes avec les agences gouvernementales pour la gestion de régions protégées sous des dispositions collectives ou coopératives. En plus il y a également une profusion d'études et

d'appréciations anthropologiques sur les questions qui affrontent les communautés autochtones et locales pendant qu'ils cherchent à maintenir leurs identités dans une société de plus en plus globalisée.

Rapports des Organisations Non Gouvernementales

20. Ainsi qu'avec les agences internationales, quelques agences non gouvernementales telle que le WWF, Terralingua, le African Centre for Technology Studies (ACTS), RAFI, Cultural Survival International et le Third World Network ont également publié des études, rapports et autres informations utiles à la Tâche 5. Un exemple est l'étude publié récemment par WWF et Terralingua:

Oviedo G, Maffi L and Larsen PB, 2000. *Indigenous and Traditional Peoples of the World and Ecoregion Conservation: An Integrated Approach to Conserving the World's Biological and Cultural Diversity*. WWF International and Terralingua, Gland, Switzerland.

V. LES MOYENS POUR LA PREPARATION DU RAPPORT COMPOSITE

A. Option pour la préparation du Rapport Composite

21. En ce qui concerne la compilation du rapport composite et à la lumière des commentaires faite dans la Section II ci-dessus concernant son éventuelle ampleur et étendue, le Groupe de Travail sur Article 8(j) voudrait peut être considérer l'option suivante pour la préparation du rapport.

22. Le Secrétariat pourrait engager un consultant pour une période de quinze mois, afin de préparer un rapport de quelques 100 – 150 pages, y compris le sommaire exécutif (10 – 15 pages dans l'intérêt des décideurs) et les recommandations pour être distribués aux Parties et Gouvernements, les agences intergouvernementales, les communautés autochtones et autres organisations utiles pour leur considération avant la 3^{ème} Réunion de Groupe de Travail sur l'Article 8(j).

23. Le rapport serait, en grande partie, basé sur les contributions des Parties et organisations représentant les communautés autochtones et locales, c'est à dire, le rapport sera motivé pour la plupart par la Partie et les parties prenantes bien que d'autres sources publiées ne soient pas exclues. Le rapport se servira en particulier de rapports nationaux, des études de cas, et d'autres données soumises au Secrétaire exécutif en réponse aux diverses décisions de la Conférence des Parties, et toute autre information utile publiée (voir Section IV ci-dessus). Le travail consistera principalement en l'analyse à l'aide de l'ordinateur de cette information. Le rapport aura également l'avantage d'utiliser les informations les plus récentes fournies par les Parties et les organisations des communautés autochtones et locales et qui n'a pas été compilé auparavant.

B. Directives pour la soumission d'information

24. Afin d'aider dans la préparation du rapport composite, des directives basées sur le contenu du rapport devraient être préparées pour aider la soumission d'information par les Parties, Gouvernements, organisations de communautés autochtones et locales et autres organisations utiles. Les directives devraient indiquer la gamme de sujets et le genre de questions qui pourraient être abordés. Pendant que toute information doit être disponible au public, l'ampleur et l'étendue de l'information soumise devraient être déterminées par le participant contribuant l'information. Les directives ne devraient pas être conçues afin de solliciter des données quantitatives compréhensives ou standardisées.

VI. SOURCES DE FINANCEMENT

25. En accord avec les moyens pour entreprendre le programme de travail identifié dans la Section IV à l'annexe à la décision V/16, les Parties, Gouvernement et les organisations internationales, régionales et nationales doivent fournir du soutien financier approprié pour l'exécution de la Tâche 5.

VII. RECOMMANDATIONS PROPOSEES

26. Le Groupe de Travail voudrait peut être conseiller que, la Conférence des Parties lors de sa 6^{ème} Réunion:

(a) *Approuve* l'ébauche (en ses grandes lignes) du rapport de synthèse sur la situation et l'évolution des connaissances, des innovations et des pratiques des communautés autochtones et locales incarnant les styles de vie traditionnels, le plan et le calendrier pour sa préparation tel que contenu dans l'annexe de la présente note; et

(b) *Demande* au Secrétaire exécutif de préparer les directives basées sur l'ébauche du rapport de synthèse dans l'annexe, pour la soumission d'information par les Parties, Gouvernements, organisations de communautés autochtones et locales et autres organisations utiles d'aider dans la préparation du rapport de mettre à disposition les directives avant septembre 2002.

*Annexe***EBAUCHE DU RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LA SITUATION ET L'ÉVOLUTION DES CONNAISSANCES, DES INNOVATIONS ET DES PRATIQUES DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES INCARNANT LES STYLES DE VIE TRADITIONNELS, LE PLAN ET LE CALENDRIER POUR SA PRÉPARATION****A. EBAUCHE (EN SES GRANDES LIGNES) DU RAPPORT DE SYNTHÈSE**

La liste suivante est une liste indicative des sujets et des sous-sujets éventuels pouvant être abordés dans le rapport composite.

1. *Le lien entre la diversité biologique, culturelle et linguistique*

Plusieurs études ont souligné le fait que beaucoup des centres de diversité biologique les plus élevées sont aussi des lieux de diversité culturelle et linguistique élevées, et ont démontré que le lien entre la diversité biologique, culturelle et linguistique est interdépendante dans beaucoup de ces régions. Une diminution dans la diversité de n'importe quel de ces composants pourrait mener à une perte de connaissances traditionnelles et donc pourrait diminuer les capacités de l'humanité de protéger et utiliser de manière durable, beaucoup des écosystèmes primordiaux de la Terre. On propose que les questions soulevées en ce qui concerne le maintien et l'application continue de connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques en vertu de la nature des liens entre la diversité biologique, culturelle et linguistique soient abordées sous les intitulés suivants.

- 1.1 Diversité: la clé d'un futur durable
- 1.2 La perte des langues locales contribuant à la perte de connaissances traditionnelles.
- 1.3 La perte de diversité biologique contribuant à la perte de connaissances traditionnelles.
- 1.4 Cessation de pratiques culturelles liées à la conservation et utilisation durable de la diversité biologique contribuant à la perte de connaissances traditionnelles.

2. *L'état de la conservation des connaissances traditionnelles relatives à la diversité biologique*

L'état de conservation des connaissances traditionnelles varie considérablement de pays en pays et dans les pays; par rapport à la sécurité de nourriture et médecine globales; et à travers et dans les catégories d'écosystème importantes. Dans plusieurs communautés autochtones et locales, quelques pratiques relatives à la conservation et utilisation durable des ressources biologiques ont cessé à cause de la perte de terre, la disparition des espèces de subsistance des écosystèmes locaux, et les programmes de modernisation et de repeuplement national. Cependant, les connaissances de ces pratiques restent, rendant leur réintroduction, dans les circonstances utiles, une option pratique. Dans cette section, on propose sous des intitulés suivants, d'examiner l'état de rétention des connaissances traditionnelles relatives aux trois secteurs importants de la diversité biologique (nourriture et médecine, et la conservation et l'utilisation durable de la faune) et relatives aux catégories importantes des

/...

écosystèmes, et également d'examiner la possibilité de rétablir les pratiques traditionnelles liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique dans les situations où les connaissances de ces pratiques survivent encore.

- 2.1 Statut des connaissances traditionnelles des plantes, les ressources génétiques pour la nourriture et l'agriculture (PGRFA).
- 2.2 Statut des connaissances traditionnelles des animaux et des micro-organismes pour la nourriture et pour autres buts
- 2.3 Statut des connaissances traditionnelles de médecine.
- 2.4 Statut des systèmes de connaissances traditionnelles en ce qui concerne les catégories d'écosystèmes importantes
 - 2.4.1 Forêts
 - 2.4.2 Les écosystèmes dans les terres sèches
 - 2.4.3 Ecosystèmes marines et côtiers
 - 2.4.4 Eaux douces
 - 2.4.5 Ecosystèmes montagneux
 - 2.4.6 Ecosystèmes Arctiques
- 2.5 Connaissances par opposition aux pratiques: l'état de rétention des connaissances traditionnelles concernant les pratiques relatives à la gestion coutumière, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique qui ne sont plus maintenues.
- 2.6 Utilisant les connaissances traditionnelles afin de maintenir les pratiques coutumières relatives à la gestion, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

3. *Identification des processus globaux qui menacent le maintien, la préservation et l'application des connaissances traditionnelles*

Des études récentes ont identifié plusieurs processus globaux qui pourraient menacer le maintien des connaissances traditionnelles. Ces processus incluent la libéralisation de commerce au niveau international et national, la prédominance de quelques grandes langues, au prix des langues locales afin de satisfaire aux besoins de communications modernes, les réseaux d'informatique et du traitement de données, et la croissance et l'influence des corporations transnationales. L'accès moins cher et l'utilisation extensive de déplacements internationaux a augmenté les influences étrangères sur les communautés autochtones et locales, la demande pour les produits et services et les intrusions dans leurs styles de vie. De même, les informations disponibles dans les médias de masse et les programmes de divertissement, montrant souvent des cultures et valeurs étrangères, ont fourni de nouvelles influences culturelles qui ont défié les valeurs et mœurs traditionnelles, surtout parmi les jeunes. Telles influences globales devraient être évaluées en termes des menaces et opportunités qu'ils apportent aux communautés autochtones et locales, et on propose qu'ils soient traités sous les intitulés suivants:

/...

- 3.1 Libéralisation du commerce international et national.
- 3.2 Impact de communications, information et les technologies de divertissement sur les cultures et langues locales
- 3.3 Impact du secteur commercial, avec attention spécifique sur l'influence des corporations transnationales
- 3.4 Tourisme culturel et Eco-tourisme
- 3.5 Commodification des cultures et son impact sur les composants de la diversité biologique utilisés et les connaissances traditionnelles y liées.

4. *Identification des processus nationaux qui menacent le maintien, la préservation et l'application des connaissances traditionnelles*

Beaucoup des processus qui pourraient continuer à menacer le maintien et la survie des connaissances traditionnelles ont leurs racines dans les histoires de plusieurs pays, par exemple, et dans le processus de colonisation où le conflit introduisaient les maladies, la dépossession des territoires, repeuplement, intégration forcée, et la marginalisation de communautés autochtones et locales. Quelques études ont montré que les programmes et politiques de développement nationaux, la modernisation, la production agricole et autres industries basées sur les ressources naturelles, l'éducation et programmes de formation et les stratégies de travail ne tiennent souvent pas compte les besoins des communautés autochtones et locales. De même il a eu un manque effective de participation des communautés autochtones et locales dans la planification des politiques et les programmes nécessaires pour permettre à ces communautés de protéger leurs connaissances traditionnelles ou de tirer parti de leurs capacités innovatrices pour la conservation et utilisation durable de la diversité biologique dans les économies nationale et globale. On propose que ces questions devraient être abordées comme suit:

- 4.1 Des facteurs démographiques
- 4.2 Politiques/programmes de développement nationaux
- 4.3 Politiques/programmes d'éducation, formation et travail
- 4.4 Programmes nationales de modernisation par le développement, le transfert et l'adoption de nouvelles technologies
- 4.5 Identification d'activités, d'actions, de politiques et de procédures législatives et administratives qui pourrait décourager le respect, la conservation et le maintien des connaissances relatives à la diversité biologique

5. *Identification des processus au niveau de la communauté locale qui menacent le maintien, la préservation et l'application des connaissances traditionnelles*

Un certain nombre de facteurs qui pourraient menacer le maintien des connaissances traditionnelles ont aussi lieu au niveau de la communauté locale, en perturbant les processus de la transmission inter-générationnelle des langues, des traditions culturelles et les capacités. La signification

de ces facteurs variera de pays en pays, mais en général ils incluent des changements aux schémas d'installation, la migration des jeunes gens vers les grandes villes pour le travail, l'éducation et les opportunités de style de vie; l'introduction de nouvelles technologies, nourriture et médicaments, qui rendent les gens moins dépendants sur les styles de vie traditionnels différents; niveaux inférieurs de l'espérance de vie à cause des styles de vie et les nouvelles épidémies comme le VIH-SIDA, et une foule d'influences disséminées par le média modernes. Beaucoup de communautés autochtones et locales, même en ayant une base solide de ressources et de connaissances traditionnelles pour la conserver et pour l'utiliser de manière durable, pourtant, il n'ont pas suffisamment de capacités pour pouvoir développer ces atouts dans l'intérêt de leurs communautés dans l'économie d'aujourd'hui. Dans certains cas, cette situation a encouragé le développement des ces atouts par les intérêts extérieurs au prix des communautés et ont abouti à une augmentation de leurs marginalisation et indigence. Ces questions seront examinées sous les intitulés suivants:

- 5.1 Facteurs territoriaux et facteurs ayant des conséquences sur les terres communes
 - 5.2 Facteurs culturels
 - 5.3 Facteurs économiques (y compris le lien entre la pauvreté et le stress des écosystèmes)
 - 5.4 Facteurs sociaux (y compris démographique, sexe et facteurs liés à la famille)
 - 5.5 Limitations sur l'exercice de lois coutumières liées à la gestion, conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique
 - 5.6 Manque de capacité pour gérer les menaces modernes à la diversité biologique résultant du développement, l'abus et la tension socio-économique générée en dehors de la communauté
 - 5.7 Impact du VIH-SIDA sur le maintien des systèmes de connaissance traditionnelle
6. ***Identification et évaluation des mesures pour renverser la perte de connaissances traditionnelles et pour promouvoir sa rétention, préservation et application***

Les rapports nationaux à ce jour ont révélé une gamme de mesures prises dans divers pays aux niveaux national et local pour arrêter la perte de connaissances traditionnelles. Ces mesures incluent la législation sur l'accès aux ressources génétiques qui demandent aussi le consentement antérieur informé des communautés autochtones et locales affectées; la reconnaissance des systèmes coutumiers de bail; l'établissement des registres de connaissances traditionnelles; l'introduction des lois *sui generis* pour protéger les connaissances traditionnelles; programmes de langues pour récupérer et/ou maintenir les langues locales; reconnaissance constitutionnelle des droits des communautés autochtones et locales en donnant le pouvoir au niveau local afin de promulguer diverses lois qui peuvent être utilisées pour protéger les intérêts de la communauté; une application plus vaste des connaissances traditionnelles avec l'accord et l'engagement de ses parties prenantes dans une gamme de mesures de conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable; rapatriement par les musées et autres institutions qui gardent les objets importants et informations relatives aux communautés d'origine; et l'établissement des codes de moralité pour guider la conduite de chercheurs. Pendant que les mesures peuvent varier de pays en pays et entre communautés, un mélange d'initiatives appropriées est en train d'émerger qui pourrait faciliter la reprise et le maintien de

connaissances traditionnelles et de pratiques relatives à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. On propose que ces initiatives soient évaluées sous les intitulés suivants:

- 6.1 Mesures législatives (y incluses politiques et administratives)
- 6.2 Mesures de motivation
- 6.3 Mesures de renforcement des capacités
- 6.4 Rapatriement d'information aux pays d'origine
- 6.5 Préparation stratégique pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans le contexte de planning pour le développement de la communauté

7. Tendances concernant la reconnaissance et l'exécution de l'Article 8(j) et les dispositions connexes

Pendant que des mesures prises pour soutenir l'Article 8(j) et les dispositions connexes à l'échelle internationale et nationale sont relativement récentes, il pourrait être possible de distinguer des tendances où les mesures sont plus efficaces, comment elles sont suivies, et quelles améliorations peuvent être faites. Plusieurs communautés autochtones et locales ont également pris leurs propres initiatives afin de préserver, protéger et promouvoir l'utilisation de leurs connaissances traditionnelles. On propose que ces tendances soient analysées selon les intitulés suivants:

- 7.1 Tendances internationales
 - 7.1.1 Agences et processus intergouvernementaux
 - 7.1.2 Organisations non gouvernementales
- 7.2 Le rôle de la Banque Mondiale et des banques de développement régionales
- 7.3 Tendances nationales
- 7.4 Tendances à l'échelle locale
- 7.5 Tendances dans le secteur privé
- 7.6 Intégration de connaissances traditionnelles (y compris les connaissances autochtones) et les pratiques de gestion contemporaine pour la conservation et l'utilisation durable de diversité biologique.

8. Conclusions: Leçons apprises et identification des meilleures pratiques pour le maintien, la protection et l'application des connaissances traditionnelles.

Le rapport inclurait les conclusions basées sur les conclusions émergent de l'examen des sujets et des sous-sujets antérieurs.

B. PLAN POUR LA PREPARATION DU RAPPORT

L'objectif est de produire un rapport sur le statut et les tendances en ce qui concerne les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales utiles pour la conservation et utilisation durable de la diversité biologique à soumettre à l'examen lors de la 3^{ème} Réunion du Groupe de Travail intersession ad hoc sur l'exécution de l'Article 8(j) afin que le Groupe de Travail puisse faire des recommandations pour la considération de la Conférence des Parties de sa 7^{ème} Réunion

En conséquence, les étapes suivantes sont proposées pour la préparation du rapport.

(a) Etape 1: La sélection et nomination du consultant pour préparer le rapport, le consultant devant être engagé aussi tôt que possible après la 7^{ème} Réunion de la Conférence des Parties.

(b) Etape 2: Selon la décision de la Conférence des Parties lors de sa 6^{ème} Réunion concernant l'ébauche du rapport, il faudra examiner les éléments du rapport. Cette étape consistera en des études littéraires, l'extraction et analyse des informations et la préparation d'un rapport écrit pour chacun des éléments (chapitres) identifiés dans l'ébauche. La recherche et la rédaction des chapitres devraient être achevées dans un délai de 12 mois du commencement (c.à.d. septembre 2003).

(c) Etape 3: Les chapitres distincts du rapport doivent être rédigés, et l'introduction, les chapitres finaux, le sommaire exécutif et les recommandations doivent être préparés par le consultant. Le sommaire exécutif et les recommandations doivent être préparés dans un format pouvant être présenté au Groupe de Travail Ad Hoc sur l'Article 8(j) pour son examen lors de sa 3^{ème} Réunion. Cette étape doit être complétée avant le 31 décembre 2003 avec la distribution du sommaire exécutif et les recommandations aux Parties, communautés autochtones et locales, et les organisations utiles.

(d) Etape 4: Révision du rapport composite par le Groupe de Travail Ad Hoc sur l'Article 8(j) lors de sa 3^{ème} Réunion. On assume que la 3^{ème} Réunion aura lieu en février ou mars 2004, afin de permettre le temps nécessaire pour la préparation et la présentation du rapport.

(e) Etape 5: Considération du rapport composite par la Conférence des Parties à sa 7^{ème} Réunion, tenant compte les recommandations de la 3^{ème} Réunion du Groupe de Travail Ad Hoc sur l'Article 8(j).

C. VUE D'ENSEMBLE DU CALENDRIER POUR LA PREPARATION DU RAPPORT COMPOSITE

Etape	Tâche	Responsabilité	Durée	Dernière limite	Réunion
Etape 1	Nominer un consultant pour préparer le Rapport	Secrétaire exécutif		30 septembre 2002	
Etape 2	Compiler les chapitres du Rapport	Consultant	12 mois	30 septembre 2002	
Etape 3	Achever Rapport et distribuer aux Parties, etc.	Consultant et Secrétaire exécutif	3 mois	31 décembre 2003	
Etape 4	Révision du Rapport	Groupe de Travail intersession ad hoc a composition non limitée sur			3 ^{ème} Groupe de Travail WG 8(j)

		l'Article 8(j)			
Etape 5	Considération du Rapport et Recommandations	Conférence de Parties			3 ^{ème} Réunion de la Conférence des Parties